



PROMESSE D'EMBAUCHE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vous souhaitez embaucher l'un de nos candidats et l'équipe du CEPROC vous en remercie. Afin de recueillir **les informations nécessaires à la gestion du contrat, merci de compléter lisiblement TOUS les champs ci-dessous.**

APPRENTI(E)

Nom et Prénom :	Formation :
-----------------	-------------

INFORMATIONS EMPLOYEUR / LIEU D'EXECUTION DU CONTRAT

Nom de l'entreprise :	
-----------------------	--

N° SIRET :	
------------	--

Code NAF :	IDCC de la convention collective :	Nom de l'OPCO :
------------	------------------------------------	-----------------

Représentée par : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Nom, Prénom et fonction :		
---	--	--

Inscrite au registre : <input type="checkbox"/> Chambre des Métiers et de l'artisanat (11) <input type="checkbox"/> Chambre de Commerce et d'Industrie (12)		
---	--	--

Adresse, code postal et commune :		
-----------------------------------	--	--

Téléphone :	Email :	
-------------	---------	--

Effectif de l'entreprise :	Caisse de retraite :	
----------------------------	----------------------	--

INFORMATIONS MAITRE D'APPRENTISSAGE (voir conditions au verso)

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Nom et Prénom :		
---	--	--

Date de Naissance : ____/____/____	N° de portable (pour le suivi pédagogique) :	
------------------------------------	--	--

Email (obligatoire pour le suivi pédagogique):		
--	--	--

Emploi occupé :	Diplôme le plus élevé obtenu :	
-----------------	--------------------------------	--

INTERLOCUTEUR POUR LE SUIVI ADMINISTRATIF DE L'APPRENTI (au sein de l'entreprise)

Nom, Prénom et fonction :		
---------------------------	--	--

Téléphone :	Email :	
-------------	---------	--

INFORMATIONS CONTRAT

Date de conclusion : ____/____/____	Date de début de contrat : ____/____/____	Date de fin de contrat : ____/____/____ (Fin au plus tard le 30 Août)
-------------------------------------	---	---

Durée hebdomadaire du travail : 35h 39h Rémunération (voir grille au verso): SMIC SMC

Si SMC, merci de préciser le montant du salaire brut à l'embauche : _____ €

1^{re} année, du ____/____/____ au ____/____/____ = ____ % ; du ____/____/____ au ____/____/____ = ____ %

2^{re} année, du ____/____/____ au ____/____/____ = ____ % ; du ____/____/____ au ____/____/____ = ____ %

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non

- ⚠** • Les apprentis inscrits en **CAP 1an** sont considérés comme des **2^{ème} année** et doivent être rémunérés en conséquence.
• Pour la formation BTM : voir avec Madame LECANTE.

à noter! Une participation forfaitaire sera demandée aux employeurs à hauteur de 150€ pour tout contrat d'une formation en 1 an et 200€ pour tout contrat d'une formation en 2 ans, sans proratation.

Merci de cocher l'une des cases ci-dessous :

L'entreprise délègue au CFA l'établissement du contrat L'entreprise établit le contrat et le transmettra au CFA.

Si l'entreprise donne mandat au CFA : le Service Apprenants fera le maximum pour respecter les délais en fonction de ses contraintes et de sa charge de travail. Cette démarche étant de l'ordre du service, si les délais du CFA ne conviennent pas, l'employeur est libre de réaliser lui-même le contrat et de le transmettre au CFA pour finalisation.

L'entreprise s'engage à signer un contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2026.

Date : ____/____/____ Signature (et cachet de l'entreprise) précédée de la mention « **Lu et approuvé** ».

CONTACTS CFA



Responsable du Service Apprenants : Mme Nathalie BUTEL : nbutel@ceproc.com

Section Pâtisserie / Glacerie : Mme Ludivine LECANTE : llecante@ceproc.com

Section Charcuterie Traiteur, Cuisine, Boulangerie, Boucherie : Mme Céline REBOUTÉ : creboute@ceproc.com

Standard : 01.42.39.19.64

PUBLIC CONCERNÉ PAR L'ALTERNANCE

- ✓ Jeunes âgés de :
 - ❖ 15 ans minimum si le cycle de collège a été achevé (fin de 3^{ème}).
 - ❖ 16 à 29 ans.

CONDITIONS POUR ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

- ✓ Le maître d'apprentissage doit remplir les conditions suivantes :
 - ❖ Être titulaire d'un diplôme au moins équivalent à celui préparé par le jeune et pouvoir justifier de 1 année d'expérience dans le métier.
 - Ou
 - ❖ Pouvoir justifier de 2 années d'expérience en rapport avec le métier préparé par le jeune et un niveau minimum de qualification.
- ✓ **Chaque maître d'apprentissage ne peut former au maximum que 2 apprentis et 1 redoublant.**

TYPE DE CONTRAT

- ✓ Contrat de travail en CDD ou CDI en alternance, pour la durée de formation.

QUELQUES INFORMATIONS SUR LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- ✓ Le contrat d'apprentissage doit être établi par l'employeur ou le CFA avant le début d'exécution ou au plus tard dans les 5 jours ouvrables qui suivent.
- ✓ La date de début d'exécution du contrat est celle à laquelle commence à s'exécuter réellement le contrat dans le cadre de la formation théorique (en CFA) ou de la formation pratique (chez l'employeur). **Il en découle que si la formation en CFA commence avant la formation en entreprise, le contrat débute et l'apprenti sera rémunéré à partir du premier jour de sa formation.**
- ✓ Le contrat peut débuter au maximum 3 mois avant l'entrée en formation et s'achever au plus tard 2 mois après la fin de formation (soit le **30 Août maximum** de la dernière année de formation).

INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION MENSUELLE DES APPRENTIS (SUR LA BASE DE 35H)

SMIC horaire au 01/01/2026 = **1823,03€ (= 12,02€/ heure) brut**

Age de l'apprenti	1ère année de formation	2ème année de formation	3ème année de formation
Moins de 18 ans	27% du Smic 492,22€	39% du Smic 710,99€	55% du Smic 1002,67€
De 18 à 20 ans	43% du Smic 783,91€	51% du Smic 929,75€	67% du smic 1 221,44€
De 21 à 25 ans	53% du Smic 966,21€	61% du Smic 1 112,05€	78% du Smic 1421,97€
26 ans et plus	100% du Smic 1 823,03€	100% du Smic 1 823,03€	100% du Smic 1 823,03€

Cas particuliers :

- **Pour les formations en 1an (lors d'un 1er contrat d'apprentissage) = rémunération de 2ème année.**
- **Si succession de contrats** = la rémunération d'un apprenti ne peut pas redescendre en dessous du salaire minimum légal de l'année précédente.
- **Une majoration de 15 % s'applique** à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 1. **Diplôme ou titre de même niveau** que celui **précédemment obtenu**.
 2. **Qualification** en rapport direct avec celle qui **résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu**.
 3. **Durée du contrat inférieure ou égale**

Confidentialité des données :

Les données communiquées via ce formulaire constituent des données confidentielles. Conformément aux obligations légales, nous les conservons dans des conditions de sécurité renforcées. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification ainsi que celui d'en demander l'oubli ou l'effacement dans les limites prévues par la loi. Ces informations ne sont accessibles qu'à notre personnel et ne sont utilisées que dans le cadre des finalités pour lesquelles vous nous les avez communiquées : permettre la gestion administrative et le suivi de la scolarité de votre apprenti(e). En remplissant ce document, vous acceptez ces conditions.